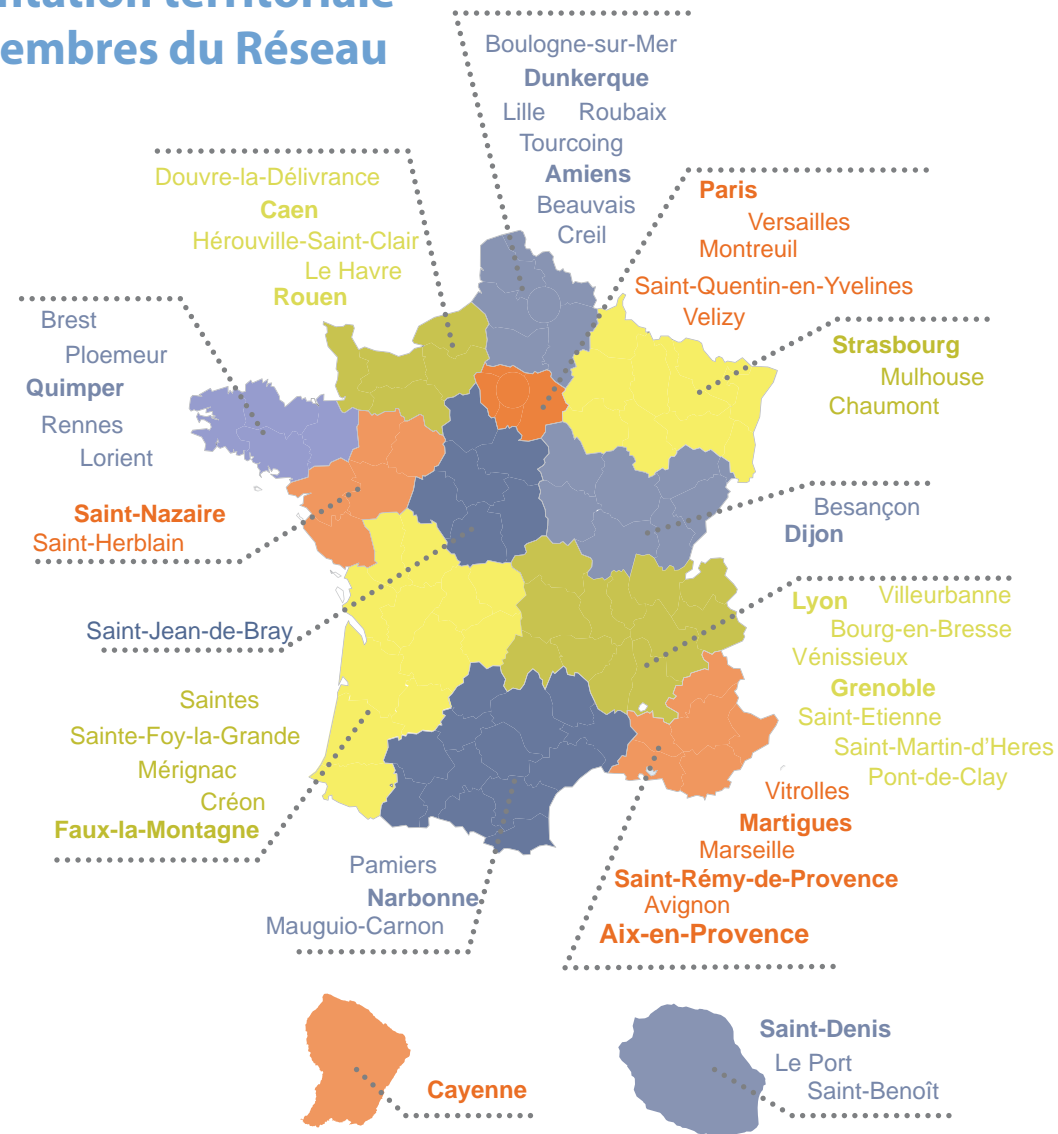


Implantation territoriale des membres du Réseau



CONTACTS

Siège social

S3A - Maison des associations
1018 Quartier du Grand Parc - 14200 Hérouville Saint-Clair

Bureau du réseau - Coprésidents

Grégory AUTIER (Hérouville-Saint-Clair) - gregory.autier@maisonsdesassociations.fr
Renaud DROUY (Bourg-en-Bresse) - renaud.drouy@maisonsdesassociations.fr
Frédéric Olive (Avignon) - frederic.olive@maisonsdesassociations.fr

Déléguée nationale

Carole ORCHAMPT
06 08 33 29 64 - carole.orchampt@maisonsdesassociations.fr

Assistante

Marie LAUWERS
09 50 28 60 12 - marie.lauwers@maisonsdesassociations.fr

Chargé de mission projets

Sylvain RIGAUD
06 64 20 34 90 - sylvain.rigaud@maisonsdesassociations.fr

Chargé de mission développement territorial

Paul BUCAU
06 88 24 30 27 - paul.bucau@maisonsdesassociations.fr



www.maisonsdesassociations.fr



@RNMAss



@RNMAss



RnmaTV

Réseau
national
des
maisons
des
associations

un réseau d'acteurs de terrain
et de spécialistes du fait associatif
au service des associations et collectivités



Les maisons des associations au service de la vie associative locale

Le rythme soutenu de créations d'associations témoigne d'un fort dynamisme associatif sur l'ensemble de la France. Celui-ci est cependant freiné par une relative fragilité des structures associatives (isolement, faiblesse des moyens, durée de vie parfois très brève), et par le morcellement des initiatives. Il se heurte également à la méconnaissance des dispositifs d'aide existants. Afin de soutenir et encourager l'action des associations locales, les Maisons des associations ont pour but de leur fournir des outils pour répondre au mieux à leurs besoins.

Des pôles de ressources

Les Maisons des associations sont des lieux de conseil et de formation pour les associations dans tous les aspects de la vie de leur structure : création (choix d'un statut juridique), développement, difficultés rencontrées...

Elles mettent à leur disposition les moyens et ressources (information, documentation, accompagnement de projets...) nécessaires à leur épanouissement et à leur développement.

Des espaces d'accueil, de rencontres et d'échanges

Elles contribuent à aider les associations à entrer en relations avec d'autres, en les aidant à se faire connaître et à valoriser leurs actions auprès du public. Elles soutiennent l'émergence de projets interassociatifs.

Des lieux ouverts aux dynamiques locales

L'action des Maisons des associations est locale. Elles s'adressent aux associations de tous secteurs d'activités, sans condition d'appartenance idéologique ou fédérative, dans le respect de leur spécificité. Elles sont de statut associatif ou municipal.



Le Réseau national des Maisons des associations

Depuis 1994, le Réseau national des Maisons des associations se donne pour rôle le soutien au développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action.

Dans l'aide au développement des structures, le Réseau :

- **conseille** les collectivités territoriales dans la conception et la création de maisons des associations

- **accompagne** les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures

- **aide** à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels

Dans l'instauration de synergies entre les maisons des associations, il :

- **impulse** les échanges et la mutualisation des ressources entre les maisons des associations et aide à la valorisation des compétences de chacune

- **favorise** l'expérimentation de réponses innovantes et l'essaimage des « bonnes pratiques »

- **suscite** la réflexion des acteurs du développement associatif face à l'émergence de questions nouvelles

Le RNMA se veut être également **une force de proposition** pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif. Pour cela, il :

- **diagnostique** les besoins des associations

- **évalue** les dispositifs mis en place et les actions conduites,

- **participe** aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif.

Un réseau de compétences au service des associations et des collectivités

Le Réseau des Maisons des associations fonde sa crédibilité sur les compétences de professionnels de terrain et de spécialistes du fait associatif.

Qui ?

- des professionnels de Maisons des associations d'une vingtaine de villes des différentes régions françaises
- des élus
- des responsables administratifs
- des experts (cabinets juridiques, de conseils, etc.)
- des têtes de réseaux

Quelles compétences ?

- des observateurs attentifs des évolutions des pratiques associatives et des questions liées au développement local,
- des experts du conseil aux associations et du développement de projets partenariaux (locaux, nationaux et européens),
- des praticiens avertis des relations entre le secteur associatif et les collectivités territoriales,
- des acteurs impliqués dans les principaux réseaux de l'économie sociale et solidaire

Un réseau actif en région

Ressources et synergies sont les deux mots qui traduisent les axes d'action des maisons des associations. Sans ressources accessibles à proximité, les associations ont du mal à réaliser leurs projets ; sans mise en synergies, les associations restent peu visibles, voire se dispersent.

Le rôle du Réseau National des Maisons des Associations, est d'aider et soutenir les maisons des associations. Qu'elles soient gérées par une association ou par une collectivité, elles considèrent les associations comme des corps intermédiaires indispensables dans la cité.

Relais du réseau en région, les délégués territoriaux mettent en place des temps de réflexion sur des questionnements communs aux Maisons des associations et mettent en pratique des outils

facilitant la cohérence et la compréhension du monde associatif.

Véritable source d'information et de formation, le correspondant se doit de connaître parfaitement son territoire associatif et pouvoir apporter son aide et son expérience dans la création ou dans le développement des maisons des associations de sa région.

Ses missions sont de :

- **représenter** localement le réseau
- **animer** des rencontres et autres temps de réflexion
- **former et informer**
- **repérer** les partenaires
- **identifier** les besoins

Si vous souhaitez participer à la dynamique territoriale RNMA, contactez-nous. Nous vous mettrons en lien avec les membres de votre territoire

Le réseau de partenaires du RNMA



Pour en savoir plus : www.maisonsdesassociations.fr